

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, M. Tarek SAHLI et M. Nouredine BEN ARBIA.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2025 (exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin 2025	2024	31 Décembre 2024
Liquidités et équivalents de liquidités	4	18 921 344	31 460 542	20 893 313
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	660 797 145	579 085 734	618 182 848
Portefeuille-titres de placement	6	4 893 160	13 267 006	5 110 100
Portefeuille d'investissement	7	30 011 700	21 650 116	21 650 116
Valeurs Immobilisées	8	19 458 584	20 267 596	19 908 527
Autres actifs	9	8 482 259	6 667 521	6 371 703
TOTAL DES ACTIFS		742 564 192	672 398 514	692 116 606
PASSIFS	Notes	30 Juin 2025	2024	31 Décembre 2024
Concours bancaires	10	120 829	2 741	7 266
Dettes envers la clientèle	11	12 054 710	9 361 464	10 611 178
Emprunts et dettes rattachées	12	541 764 985	493 920 803	502 522 401
Fournisseurs et comptes rattachés	13	95 315 417	77 165 631	83 089 975
Autres passifs	14	6 942 564	8 193 933	8 274 005
TOTAL DES PASSIFS		656 198 505	588 644 572	604 504 824
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves		20 164 264	16 557 379	16 465 761
Résultats reportés		7 396 020	5 923 522	5 923 522
Résultat de la période		3 805 403	6 273 041	10 222 498
Total des capitaux propres	15	86 365 687	83 753 942	87 611 781
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		742 564 192	672 398 514	692 116 606

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2025
(Exprimé en dinars)

	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
ENGAGEMENTS DONNES	156 924 364	167 568 522	139 314 883
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	50 353 618	63 735 363	31 673 563
Garanties réelles	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	97 379 454	92 259 282	96 067 443
Engagements sur titres	1 191 292	3 573 877	3 573 877
ENGAGEMENTS RECUS	691 915 028	627 006 581	665 713 628
Cautions Reçues	493 322 030	434 430 452	469 153 449
Avals reçus	53 224 901	64 423 079	58 823 990
Garanties Reçues	6 291 188	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	139 076 908	121 861 861	131 445 000
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	148 372 127	97 140 000	69 700 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	148 100 000	97 100 000	69 700 000
Effets escomptés sur la clientèle	272 127	40 000	-

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	44 185 316	40 859 789	83 706 627
Intérêts et charges assimilées	17	(25 592 156)	(21 961 560)	(46 320 093)
Produits des placements	18	447 593	561 321	863 861
Autres produits d'exploitation	19	67 362	53 166	84 716
Produits nets		<u>19 108 114</u>	<u>19 512 716</u>	<u>38 335 110</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	7 052 294	6 511 977	13 125 245
Dotations aux amortissements et aux résorptions	21	685 034	681 244	1 385 848
Autres charges d'exploitation	22	2 702 981	2 502 024	4 882 821
Total des charges d'exploitation		<u>10 440 310</u>	<u>9 695 246</u>	<u>19 393 914</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>8 667 804</u>	<u>9 817 470</u>	<u>18 941 197</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 290 069	(212 883)	1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	24	676 404	326 753	470 981
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 701 331</u>	<u>9 703 600</u>	<u>16 665 513</u>
Autres pertes ordinaires	25	(1 086)	(2 253)	(2 616)
Autres gains ordinaires	26	50 269	43 724	85 072
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 750 514</u>	<u>9 745 071</u>	<u>16 747 969</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(1 897 670)	(2 826 071)	(5 437 893)
Contribution sociale de solidarité		(47 442)	(322 979)	(543 789)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>3 805 403</u>	<u>6 596 021</u>	<u>10 766 287</u>
Contribution conjoncturelle		-	(322 979)	(543 789)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>3 805 403</u>	<u>6 273 041</u>	<u>10 222 498</u>
Résultat par action		0,346	0,574	0,932

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2024</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	245 674 005	223 515 019	464 580 974
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(228 165 578)	(196 129 512)	(423 409 303)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(9 866 688)	(9 937 463)	(18 580 679)
Intérêts payés	31	(30 760 605)	(26 030 192)	(46 977 095)
Impôts et taxes payés	32	(10 269 699)	(11 704 649)	(20 166 547)
Autres flux liés à l'exploitation	37	707 252	1 944 558	10 674 586
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(32 681 312)</u>	<u>(18 342 239)</u>	<u>(33 878 065)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(208 518)	(197 038)	(426 622)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	40 198	290 452	370 452
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(8 361 585)	(3 000 012)	(3 000 012)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(8 529 905)</u>	<u>(2 906 598)</u>	<u>(3 056 182)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	-	407 169	407 169
Dividendes et autres distributions	36	(5 050 507)	(4 455 136)	(4 546 754)
Encaissements provenant des emprunts	12	223 300 000	204 150 000	357 250 000
Remboursements d'emprunts	12	(179 123 809)	(160 071 162)	(307 965 887)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>39 125 684</u>	<u>40 030 871</u>	<u>45 144 528</u>
Variation de trésorerie		<u>(2 085 532)</u>	<u>18 782 034</u>	<u>8 210 280</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	20 886 047	12 675 767	12 675 767
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	18 800 515	31 457 801	20 886 047

(exprimé en dinars)

[illegible]

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.
- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est

réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2025, à 55.000.000 dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société a bénéficié de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Au cours du premier semestre, la société Hannibal Lease a procédé à la création d'une nouvelle filiale dénommée HL SICAR dont elle détient désormais 98,94%.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2017-2024 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2017-2024), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4,0% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Banques	18 915 175	31 455 197	20 893 099
- Caisses	6 169	5 344	214
Total	18 921 344	31 460 542	20 893 313

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
Créances sur contrats mis en force	699 492 995	615 846 976	654 128 407
Encours financiers	641 580 787	567 877 585	603 592 050
Impayés	59 464 394	48 779 028	52 812 839
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés	326 616	1 169 276	458 695
Intérêts échus différés	(3 452 468)	(3 047 598)	(3 050 238)
Valeurs à l'encaissement	1 573 667	1 068 686	315 060
Créances sur contrats en instance de mise en force	14 085 613	9 772 422	13 123 550
Total brut des créances leasing	713 578 608	625 619 398	667 251 957
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 293 278)	(6 351 647)	(7 101 527)
Provisions pour dépréciation des impayés	(31 296 421)	(28 096 842)	(29 382 687)
Provisions collectives	(7 746 274)	(7 705 937)	(7 746 274)
Provisions additionnelles	(239 636)	(239 415)	(239 636)
Produits réservés	(6 205 855)	(4 139 823)	(4 598 985)
Total net des créances leasing	660 797 145	579 085 734	618 182 848

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2024	616 715 600
Addition de la période	
- Investissements	206 688 207
- Relocations	6 749 303
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(160 101 682)
- Relocations	(6 373 361)
- Cessions à la valeur résiduelle	(503 253)
- Cessions anticipées	(7 508 415)
Solde au 30 juin 2025	655 666 399

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Créance à plus de cinq ans	1 141	1 219 744	371 437
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans	451 331 736	389 330 537	419 196 185
- Créance à moins d'un an	316 265 159	286 277 965	303 244 856
Paie ment minima ux sur con tra ts actifs	767 598 036	676 828 245	722 812 478
- Revenus à plus de cinq ans	-	41 276	5 681
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans	67 187 689	58 474 680	64 020 567
- Revenus à moins d'un an	71 889 219	63 345 905	67 418 752
Total des produits financiers non acquis	139 076 908	121 861 861	131 445 000
- Valeurs résiduelles	6 730 519	7 010 931	7 078 863
- Contrats suspendus	6 329 140	5 900 270	5 145 709
- Contrats en cours	14 085 613	9 772 422	13 123 550
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5) 655 666 399	577 650 006	616 715 600

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	535 669 331	76 256 139	5 552 882	8 952 023	15 150 411	641 580 787
Impayés	2 581 408	10 809 803	2 407 013	5 655 234	38 010 936	59 464 393
Contrats en instance de mise en force	14 085 613	-	-	-	-	14 085 613
CREANCES LEASING	552 336 351	87 065 943	7 959 895	14 607 257	53 161 346	715 130 793
Avances reçues (*)	(11 297 772)	(369 210)	-	-	(381 728)	(12 048 710)
ENCOURS GLOBAL	541 038 579	86 696 733	7 959 895	14 607 257	52 779 618	703 082 082
ENGAGEMENTS HORS BILAN	50 315 686	37 932	-	-	-	50 353 618
TOTAL ENGAGEMENTS	591 354 265	86 734 665	7 959 895	14 607 257	52 779 618	753 435 700
Produits réservés	-	-	(367 919)	(1 671 169)	(4 166 767)	(6 205 855)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(1 974 982)	(5 318 296)	(7 293 278)
Provisions sur impayés	-	-	(159 690)	(830 897)	(30 305 834)	(31 296 421)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(239 636)	(239 636)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(527 609)	(4 477 047)	(40 030 533)	(45 035 189)
ENGAGEMENTS NETS	591 354 265	86 734 665	7 432 286	10 130 210	12 749 085	708 400 511

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,06%	1,94%	7,01%
	10,00%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024	8,40%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2024	9,07%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,63%	30,65%	75,84%
	59,77%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024	71,26%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30 juin 2024	62,85%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Actions cotées	2 391 513	2 119 892	2 197 184
- Certificats de dépôts	2 500 000	11 000 000	3 000 000
- Titres SICAV	1 648	306 642	-
Total brut	4 893 160	13 426 534	5 197 184
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(159 528)	(87 084)
Total net	4 893 160	13 267 006	5 110 100

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Valeur du marché	pourcentage de détention
Délíce Holding	107 500	10,000	13,052	1 403 125	23,000	0,196%
CITY CARS	66 070	100,000	14,960	988 388	16,600	0,367%
Total				2 391 513		

Les titre SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative	Total
FIDELITY SICAV PLUS	1	156,700	158,230	158
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	14	113,164	106,387	1 489
Total				1 648

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Titres de participation	20 611 248	17 142 848	17 142 848
- Titres immobilisés	10 591 744	8 081 144	8 081 144
Montant brut	31 202 993	25 223 993	25 223 993
A déduire :			
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 191 292)	(3 573 877)	(3 573 877)
Montant net	30 011 700	21 650 116	21 650 116

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	17 142 848	13 568 972	3 573 877
Souscription de la période			
- Société AMILCAR LLD	2 479 000	2 479 000	-
- Société HL SICAR	989 400	989 400	-
Libération de la période			
- Société NIDA	-	2 382 585	(2 382 585)
<u>Solde au 30 Juin 2025</u>	<u>20 611 248</u>	<u>19 419 956</u>	<u>1 191 292</u>

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	49 580	100	3 718 500 (*)	2014-2025
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (**)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (***)	2010-2013-2014- 2016-2022-2023
- Société HL SICAR	98,94%	9 894	100	989 400 (****)	2025
<u>Total</u>				<u>20 611 248</u>	

(*) Au cours du premier semestre 2025, Amilcar LLD a réalisé deux augmentations de capital, la première par incorporation de réserves avec l'émission de 25.000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour deux anciennes et la deuxième par apport en numéraire et la création de 12.500 actions émises au prix de 200 dinars dont 100 dinars de prime d'émission.

(**) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(***) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites. Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

(****) Au cours du premier semestre 2025, la société Hannibal Lease a procédé à la souscription et à la libération de 9.894 actions du capital de la société HL SICAR, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, soit un montant total de 989.400 dinars.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	8 081 144	8 081 144	-
Additions de la période			
HL SICAR Fonds géré	2 510 600	2 510 600	-
<u>Solde au 30 Juin 2025</u>	<u>10 591 744</u>	<u>10 591 744</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2023
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1 000,000	500 000	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032	2019-2023-2024
- HL SICAR Fonds géré 2025					2 510 600	2025
<u>Total</u>					<u>10 591 744</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et régularisations	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	564 434	-	57 000	-	621 434	493 372	29 315	-	-	522 687	-	98 747
Logiciels en cours		36 693	-	-	-	36 693	-	-	-	-	-	36 693	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		793 040	-	(57 000)	-	736 040	-	-	-	-	-	-	736 040
Total des immobilisations incorporelles		1 394 166	-	-	-	1 394 166	493 372	29 315	-	-	522 687	36 693	834 786
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	4% & 5%	13 871 980	-	-	-	13 871 980	3 552 979	300 585	5 653	-	3 859 218	-	10 012 763
Matériel de transport	20,0%	1 357 513	131 621	-	(50 980)	1 438 155	896 500	98 009		(50 980)	943 530	-	494 625
Equipements de bureau	10,0%	1 325 269	11 591	-	(740)	1 336 120	848 388	38 357		(542)	886 204	-	449 916
Matériel informatique	33,3%	758 895	50 134	-	-	809 029	687 388	29 476		-	716 864	-	92 165
Installations générales	10,0%	3 517 396	13 391	-	-	3 530 787	1 505 156	157 911	(5 653)		1 657 414	-	1 873 373
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	99 117	65 472	2 829	-	-	68 301	-	30 816
Immobilisations en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles		26 850 310	206 737	-	(51 720)	27 005 328	7 555 884	627 168	-	(51 522)	8 131 530	250 000	18 623 798
TOTAUX		28 244 476	206 737	-	(51 720)	28 399 494	8 049 257	656 482	-	(51 522)	8 654 217	286 693	19 458 584

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Charges reportées	2 099 127	1 885 626	1 879 996
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	61 292	76 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	102 208	103 467
- Prêts au personnel	2 482 634	2 239 984	2 343 503
- Personnel, avances et acomptes	159 977	150 820	117 425
- Etat, crédit de TVA	1 232 168	344 138	-
- Etat, compte d'attente TVA	1 932 476	1 426 031	1 692 909
- Produits à recevoir des tiers	226 598	70 988	35 275
- Débiteurs divers	50 302	338 877	68 814
- Charges constatées d'avances	332 125	258 851	266 928
<u>Total brut</u>	<u>8 695 167</u>	<u>6 878 815</u>	<u>6 584 611</u>
A déduire :			
- Provisions	(212 908)	(211 294)	(212 908)
<u>Montant net</u>	<u>8 482 259</u>	<u>6 667 521</u>	<u>6 371 703</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	--
Charges à répartir	33%	579 342	-	579 342	388 021	28 552	416 573	162 769
Frais d'émission des emprunts		11 002 557	685 748	11 688 305	9 313 883	438 064	9 751 947	1 936 358
TOTAUX		12 257 467	685 748	12 943 214	10 377 470	466 615	10 844 086	2 099 127

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 438.064 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
Banques, découverts	120 829	2 741	7 266
<u>Total</u>	<u>120 829</u>	<u>2 741</u>	<u>7 266</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	12 048 710	9 355 464	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>12 054 710</u>	<u>9 361 464</u>	<u>10 611 178</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Banques locales	298 190 410	236 641 926	252 857 130
- Banques étrangères	53 224 901	64 423 080	58 823 991
- Emprunts obligataires	169 762 000	174 230 840	169 820 000
- Certificats de dépôt	11 500 000	8 000 000	7 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>532 677 312</u>	<u>483 295 846</u>	<u>488 501 121</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 667 853	2 105 158	1 810 117
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	807 020	973 496	795 281
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 687 310	7 630 611	11 461 137
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(74 510)	(84 307)	(45 255)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>9 087 673</u>	<u>10 624 958</u>	<u>14 021 280</u>
<u>Total</u>	<u>541 764 985</u>	<u>493 920 803</u>	<u>502 522 401</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

ARRETE AU 30 JUIN 2025

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CERTIFICAT DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt	11 500 000	Remboursement après 20 ,30, 60,70, 90 ,180 ou 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	7 000 000	37 500 000	(33 000 000)	11 500 000	-	11 500 000
<u>Total des certificats de dépôts</u>			7 000 000	37 500 000	(33 000 000)	11 500 000	-	11 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	5 706 000	-	(5 706 000)	-	-	-
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	1 390 000	-	(1 390 000)	-	-	-
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	3 924 000	-	(1 962 000)	1 962 000	-	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	8 000 000	-	-	8 000 000	-	8 000 000
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	12 000 000	-	(6 000 000)	6 000 000	-	6 000 000
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	7 200 000	-	(3 000 000)	4 200 000	1 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	23 300 000	-	(6 000 000)	17 300 000	11 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	6 300 000	-	-	6 300 000	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	32 000 000	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000	8 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	12 000 000	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000	8 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	15 000 000	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
HL 2025-01	40 000 000	Annuellement (2025-2030)	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000	8 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			169 820 000	40 000 000	(40 058 000)	169 762 000	109 700 000	60 062 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	3 999 999	-	(666 667)	3 333 332	1 999 999	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	3 111 112	-	(444 444)	2 666 667	1 777 778	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2027)	428 573	-	(214 286)	214 287	-	214 287
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	35 510 653	-	(2 959 221)	32 551 432	26 632 990	5 918 442
KFW 5.060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	15 773 655	-	(1 314 471)	14 459 184	11 830 241	2 628 942
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			58 823 991	-	(5 599 090)	53 224 902	42 241 008	10 983 894

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	418 188	-	(418 188)	-	-	-
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	422 263	-	(422 263)	-	-	-
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	749 998	-	(166 667)	583 331	249 998	333 334
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(500 000)	250 000	250 000	-
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	1 078 705	-	(1 078 705)	-	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	6 000 000	-	(4 000 000)	2 000 000	-	2 000 000
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	139 500	-	(93 000)	46 500	-	46 500
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	390 000	-	(260 000)	130 000	-	130 000
BIAT 0,361 MDT (2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	57 000	-	(38 000)	19 000	-	19 000
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	135 000	-	(90 000)	45 000	-	45 000
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	197 368	-	(131 579)	65 789	-	65 789
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	118 421	-	(78 947)	39 474	-	39 474
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	513 789	-	(342 526)	171 263	-	171 263
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	4 583 946	-	(1 066 387)	3 517 560	1 229 120	2 288 440
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	10 000 000	-	(2 500 000)	7 500 000	2 500 000	5 000 000
CITIBANK	43 600 000	Crédit relais	41 000 000	53 800 000	(50 200 000)	44 600 000	-	44 600 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	11 000 000	(11 000 000)	11 000 000	-	11 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	2 795 074	-	(507 279)	2 287 795	1 198 115	1 089 680
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	2 500 000	-	(500 000)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	508 475	-	(101 695)	406 780	203 390	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Mensuellement (2023-2027)	10 138 852	-	(1 348 635)	8 790 217	5 884 939	2 905 278
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Mensuellement (2023-2028)	5 250 000	-	(750 000)	4 500 000	3 000 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	3 250 000	-	(500 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	7 263 604	-	(1 793 468)	5 470 137	1 582 322	3 887 814
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	7 427 970	-	(957 476)	6 470 494	4 406 244	2 064 250
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	6 741 572	-	(3 002 696)	3 738 876	(522 033)	4 260 909
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	8 393 626	-	(862 221)	7 531 405	5 666 209	1 865 195
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2028)	8 374 599	-	(859 644)	7 514 955	5 655 340	1 859 615
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimesriellement (2023-2028)	3 750 000	-	(500 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	13 500 000	-	(1 500 000)	12 000 000	9 000 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	8 833 333	-	(1 000 000)	7 833 333	5 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	9 000 000	-	(1 000 000)	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	4 148 908	-	(772 889)	3 376 019	1 700 830	1 675 189
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	5 221 913	-	(1 100 189)	4 121 724	1 737 132	2 384 591
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 207 649	-	(843 782)	8 363 867	6 545 347	1 818 520
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	4 500 000	-	(500 000)	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTB 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 745 607	-	(790 954)	8 954 653	7 240 053	1 714 600
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	5 000 000	-	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 628 884	-	(800 454)	8 828 430	7 100 835	1 727 596
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Trimesriellement (2024-2029)	9 872 886	-	(820 738)	9 052 148	7 280 774	1 771 374
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(497 136)	5 502 864	4 399 154	1 103 710
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(510 118)	5 489 882	4 388 776	1 101 106
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	8 000 000	-	(671 503)	7 328 497	5 858 620	1 469 877
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	8 000 000	-	8 000 000	6 400 000	1 600 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	8 000 000	(963 726)	7 036 274	4 540 370	2 495 903
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	30 000 000	(2 164 565)	27 835 435	18 603 689	9 231 747
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000	2 000 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000	Trimesriellement (2025-2030)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 947 368	1 052 632
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	10 000 000	(1 211 292)	8 788 708	5 664 674	3 124 034
BTK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 500 000	1 500 000
<u>Total des crédits des banques locaux</u>			252 857 130	145 800 000	(100 466 720)	298 190 411	165 044 600	133 145 811
<u>Total général</u>			488 501 121	223 300 000	(179 123 809)	532 677 312	316 985 607	215 691 705

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	532 111	272 439	534 782
<u>Sous total</u>	<u>532 111</u>	<u>272 439</u>	<u>534 782</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs, retenue de garantie	59 081	60 863	60 863
- Fournisseurs, Assurances décénales	2 651	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>61 732</u>	<u>63 514</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 523 518	2 429 742	3 886 065
- Effets à payer	92 198 056	74 399 937	78 605 615
<u>Sous total</u>	<u>94 721 573</u>	<u>76 829 679</u>	<u>82 491 680</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>95 315 417</u>	<u>77 165 631</u>	<u>83 089 975</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Personnel, rémunérations dues	6 142	100	100
- Personnel, provisions pour congés payés	560 141	492 969	451 977
- Personnel, autres charges à payer	500 000	500 000	1 100 000
- Etat, retenues sur salaires	320 156	317 219	272 020
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	734 930	579 967	496 365
- Etat, retenues sur TVA	-	3 735	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	16 543	14 571	3 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	9 900	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	240 880	2 731 263	598 653
- Etat, contribution conjoncturelle	-	322 979	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité	87 137	322 979	543 789
- Etat, autres impôts et taxes à payer	153 680	148 174	154 309
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	16 777	14 789	13 559
- Etat, TVA à payer	-	-	1 134 576
- Produits constatés d'avance	3 880	19 386	7 473
- CNSS	836 377	564 282	582 594
- CAVIS	166 802	106 951	102 987
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	131 025	113 728	106 531
- Actionnaires, dividendes à payer	5 348	4 358	4 358
- Crédoeurs divers	360 840	333 431	237 983
- Prestataires Assurances	2	-	2
- Diverses Charges à payer	711 836	636 371	602 561
- Provisions pour risques et charges	2 080 168	966 680	1 316 680
<u>Total</u>	<u>6 942 564</u>	<u>8 193 933</u>	<u>8 274 005</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		14 387 979	10 887 979	10 887 979
- Réserve pour fonds social		263 475	156 590	64 972
- Complément d'apport		12 810	12 810	12 810
- Résultats reportés		7 396 020	5 923 522	5 923 522
Total des capitaux propres avant résultat de la période		82 560 284	77 480 901	77 389 283
Résultat de la période (1)		3 805 403	6 273 041	10 222 498
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	86 365 687	83 753 942	87 611 781
Nombre d'actions (2)		11 000 000	10 935 516	10 967 934
Résultat par action (1) / (2)	(C)	0,346	0,574	0,932

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2025 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2025
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245			(10 218 162)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023					(4 400 000)				(4 400 000)
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	-	12 810	10 222 498	87 611 781
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2025		-	3 500 000	300 000	6 422 498			(10 222 498)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024					(4 950 000)				(4 950 000)
Prélèvement sur fonds social				(101 497)					(101 497)
Résultat de l'exercice 2025								3 805 403	3 805 403
Solde au 30 Juin 2025	55 000 000	5 500 000	14 387 979	263 475	7 396 020	-	12 810	3 805 403	86 365 687

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Intérêts de leasing	44 034 594	39 680 604	81 093 488
- Intérêts de retard	801 055	832 567	1 892 860
- Préloyer	58 347	36 250	74 713
- Frais de dossier	281 765	252 371	545 843
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	261 782	258 820	420 308
- Frais de rejet	354 643	332 203	671 603
Total	45 792 186	41 392 815	84 698 815
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	375 857	593 893	932 475
Intérêts de retard antérieurs	18 725	59 165	70 589
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(1 934 547)	(1 151 430)	(1 955 288)
Intérêts de retard	(66 905)	(34 653)	(39 964)
Variation des produits réservés	(1 606 869)	(533 026)	(992 188)
Total des intérêts et des produits de leasing	44 185 316	40 859 789	83 706 627
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	598 446 340	540 011 488	540 011 488
. A la fin de la période	635 251 647	561 977 314	598 446 340
. Moyenne	(A) 616 848 994	550 994 401	569 228 914
- Intérêts de la période	(B) 44 034 594	39 680 604	81 093 488
- Taux moyen	(B) / (A) 14,79%	14,92%	14,25%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	8 311 287	8 441 426	17 384 737
- Intérêts des crédits des banques locales	14 477 724	10 500 152	22 883 428
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 958 787	2 257 268	4 424 715
- Intérêts des autres opérations de financement	399 734	387 212	788 974
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	438 064	353 292	811 913
Total des charges financières des emprunts	25 585 596	21 939 349	46 293 767
- Intérêts des comptes courants	6 560	21 578	25 645
- Autres charges financières	-	633	680
Total des autres charges financières	6 560	22 211	26 326
Total général	25 592 156	21 961 560	46 320 093
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	488 501 121	439 217 008	439 217 008
. A la fin de l'exercice	532 677 312	483 295 846	488 501 121
. Moyenne	510 589 216	461 256 427	463 859 064
- Taux moyen (A) / (B)	10,27%	9,74%	9,98%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Dividendes	191 860	51 541	81 362
- Plus values sur cession des actions	17 884	186 606	186 652
- Plus values sur cession des titres SICAV	3 712	1 403	4 523
- Revenus des comptes créditeurs	174 472	180 824	315 062
- Moins values sur cession des titres SICAV	-	-	(1 194)
- Moins values latentes sur cession des titres SICAV	(90)	-	-
- Moins values sur cession des titres cotés	(95 958)	(1 194)	(24 028)
- Revenus des certificats de dépôt	149 463	131 303	291 485
- Plus values latentes sur titres SICAV	-	839	-
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	10 000	10 000
<u>Total</u>	<u>447 593</u>	<u>561 321</u>	<u>863 861</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Produits locatifs	-	21 037	42 587
- Commissions d'assurance	67 362	32 128	42 128
<u>Total</u>	<u>67 362</u>	<u>53 166</u>	<u>84 716</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Salaires et complément de salaires	5 572 646	5 160 133	10 537 707
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 129 753	1 010 782	1 896 355
- Autres charges sociales	349 895	341 062	691 183
<u>Total</u>	<u>7 052 294</u>	<u>6 511 977</u>	<u>13 125 245</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	29 315	23 161	48 645
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	627 168	658 083	1 317 461
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	28 552	-	19 742
<u>Total</u>	<u>685 034</u>	<u>681 244</u>	<u>1 385 848</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Achat de matières et fournitures	247 571	246 608	503 556
<u>Total des achats</u>	<u>247 571</u>	<u>246 608</u>	<u>503 556</u>
- Locations	288 409	236 903	498 845
- Entretien et réparations	81 894	67 896	122 268
- Primes d'assurances	207 888	187 169	379 386
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>578 191</u>	<u>491 968</u>	<u>1 000 499</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	270 899	194 576	397 045
- Publicités, publications, relations publiques	271 946	327 214	498 919
- Déplacements, missions et réceptions	131 127	114 936	198 053
- Frais postaux et de télécommunications	128 134	137 628	293 785
- Services bancaires et assimilés	119 464	112 170	208 404
- Autres	471 153	446 852	951 254
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 392 724</u>	<u>1 333 376</u>	<u>2 547 459</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	50 000	50 000	100 000
- Jetons de présence	75 000	56 591	112 500
- Rémunération du comité d'audit	18 750	12 500	25 000
- Rémunération du comité des risques	18 750	12 667	25 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>162 500</u>	<u>131 758</u>	<u>262 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	180 604	165 912	310 029
- T.C.L	109 712	94 766	199 201
- Droits d'enregistrement et de timbres	18 811	23 231	38 707
- Autres impôts et taxes	12 868	14 406	20 871
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>321 995</u>	<u>298 315</u>	<u>568 808</u>
<u>Total général</u>	<u>2 702 981</u>	<u>2 502 024</u>	<u>4 882 821</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 509 104	3 342 621	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	-	272 591	312 928
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 403 620)	(3 691 858)	(5 543 748)
- Dotation aux provisions additionnelles	-	-	220
- Créances abandonnées	206 991	10 007	32 479
- Encaissement sur créances radiées	(22 406)	(146 243)	(227 413)
<u>Total</u>	<u>2 290 069</u>	<u>(212 883)</u>	<u>1 804 703</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	-	1 614
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	40 947	4 677
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorp.	-	171 635	36 693
- Dotations aux provisions pour risques et charges	763 488	200 000	550 000
- Reprise sur provision pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(120)	(120)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(85 708)	(121 883)
<u>Total</u>	<u>676 404</u>	<u>326 753</u>	<u>470 981</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Pénalités	126	1 784	1 910
- Mise en rebut d'immobilisations	-	464	464
- Autres pertes ordinaires	959	6	242
<u>Total</u>	<u>1 086</u>	<u>2 253</u>	<u>2 616</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	40 000	16 400	57 665
- Ristourne TFP	10 152	27 316	27 316
- Autres gains sur éléments exceptionnels	118	8	91
<u>Total</u>	<u>50 269</u>	<u>43 724</u>	<u>85 072</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2025 est calculé au taux de 40% du bénéfice comptable déduction faite du montant du réinvestissement projeté

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	52 812 839	44 785 543	44 785 543
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(59 464 394)	(48 779 028)	(52 812 839)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	315 060	296 008	296 008
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(1 573 667)	(1 068 686)	(315 060)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(10 605 178)	(6 869 304)	(6 869 304)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	12 048 710	9 355 464	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en début de période	+ Note 5	458 695	622 318	622 318
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés en fin de période	- Note 5	(326 616)	(1 169 276)	(458 695)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(3 050 238)	(3 700 559)	(3 700 559)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	3 452 468	3 047 598	3 050 238
- TVA collectée		38 433 521	34 257 943	71 585 321
- TVA collectée sur avances et acomptes		(239 567)	(341 594)	(608 473)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	204 136 276	183 281 792	381 423 604
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	1 824 953	1 765 377	3 690 042
- Créances abandonnées	- Note 23	(206 991)	(10 007)	(32 479)
- Consolidation	- Note 5	-	(242)	-
- Encaissements sur créances radiées	+ Note 23	22 406	146 243	227 413
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 5	(375 942)	(789 756)	(1 192 628)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	503 253	207 177	366 697
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	7 508 415	8 478 006	13 918 648
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>245 674 005</u>	<u>223 515 019</u>	<u>464 580 974</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	82 491 680	68 825 357	68 825 357
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(94 721 573)	(76 829 679)	(82 491 680)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	206 688 207	175 280 804	376 272 857
- TVA sur Investissements	+	33 717 164	28 853 030	60 802 769
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(9 900)	-	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>228 165 578</u>	<u>196 129 512</u>	<u>423 409 303</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(117 425)	(100 644)	(100 644)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	159 977	150 820	117 425
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(103 467)	(102 208)	(102 208)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	102 208	103 467
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(76 292)	(61 292)	(61 292)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	61 292	76 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(266 928)	(103 185)	(103 185)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	332 125	258 851	266 928
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	534 782	357 183	357 183
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(532 111)	(272 439)	(534 782)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	100	100
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(6 142)	(100)	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	451 977	366 893	366 893
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(560 141)	(492 969)	(451 977)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 100 000	1 050 000	1 050 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(500 000)	(500 000)	(1 100 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	272 020	260 863	260 863
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(320 156)	(317 219)	(272 020)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	496 365	383 722	383 722
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(734 930)	(579 967)	(496 365)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	582 594	545 615	545 615
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(836 377)	(564 282)	(582 594)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	102 987	98 403	98 403
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(166 802)	(106 951)	(102 987)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	106 531	84 203	84 203
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(131 025)	(113 728)	(106 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	602 561	665 202	665 202
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(711 836)	(636 371)	(602 561)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	641 887	525 056	1 035 056
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(502 756)	(299 582)	(706 063)
- TVA, payée sur biens et services	+	436 132	464 428	915 212
- Charges de personnel	+ Note 20	7 052 294	6 511 977	13 125 245
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 702 981	2 502 024	4 882 821
- Impôts et taxes	- Note 22	(321 995)	(298 315)	(568 808)
- Charges à répartir	+ Note 9	-	97 875	138 165
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		9 866 688	9 937 463	18 580 679

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	685 748	605 115	1 037 558
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	3 700	20 972	20 972
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(16 543)	(14 571)	(3 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 461 137	11 499 558	11 499 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(6 687 310)	(7 630 611)	(11 461 137)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 605 398	2 992 964	2 992 964
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 474 873)	(3 078 654)	(2 605 398)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en début de période	+ Note 12	(45 255)	(57 156)	(57 156)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt en fin de période	- Note 12	74 510	84 307	45 255
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	25 592 156	21 961 560	46 320 093
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(438 064)	(353 292)	(811 913)
<u>Intérêts payés</u>		<u>30 760 605</u>	<u>26 030 192</u>	<u>46 977 095</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	598 653	3 176 100	3 176 100
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(240 880)	(2 731 263)	(598 653)
- Etat, contribution conjoncturelle début de période	+ Note 14	543 789	617 057	617 057
- Etat, contribution conjoncturelle fin de période	- Note 14	-	(322 979)	(543 789)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	543 789	617 057	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(87 137)	(322 979)	(543 789)
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	-	(3 735)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	154 309	140 699	140 699
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(153 680)	(148 174)	(154 309)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	13 559	11 007	11 007
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(16 777)	(14 789)	(13 559)
- TVA payée		6 646 968	6 916 305	10 364 447
- Impôts et taxes	+ Note 22	321 995	298 315	568 808
- Contribution conjoncturelle		-	322 979	543 789
- Contribution sociale de solidarité		47 442	322 979	543 789
- Impôts sur les bénéfices		1 897 670	2 826 071	5 437 893
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>10 269 699</u>	<u>11 704 649</u>	<u>20 166 547</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	-	116 699	131 148
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	206 737	80 339	295 473
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	63 514	63 514
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(61 732)	(63 514)	(63 514)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>208 518</u>	<u>197 038</u>	<u>426 622</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	198	17 250	312 787
- Régularisations d'immobilisations	+ Note 8	-	256 802	-
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	464	464
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	-	(464)	(464)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	40 000	16 400	57 665
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>40 198</u>	<u>290 452</u>	<u>370 452</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	8 361 585	3 000 012	3 000 012
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>8 361 585</u>	<u>3 000 012</u>	<u>3 000 012</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Dividendes	+ Note 15	4 950 000	4 400 000	4 400 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	-	(29 901)	(29 901)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	4 358	2 604	2 604
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(5 348)	(4 358)	(4 358)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	101 497	86 790	178 408
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 050 507</u>	<u>4 455 136</u>	<u>4 546 754</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		30 juin 2025	30 juin 2024	31 Décembre 2024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	35 275	46 777	46 777
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(226 598)	(70 988)	(35 275)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	68 814	46 097	46 097
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(50 302)	(338 877)	(68 814)
- Placements en début de période	+ Note 6	5 197 184	14 997 165	14 997 165
- Placements en fin de période	- Note 6	(4 893 160)	(13 426 534)	(5 197 184)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(7 473)	(19 027)	(19 027)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	3 880	19 386	7 473
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(237 983)	(229 726)	(229 726)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	360 840	333 431	237 983
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(2)	-	-
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	2	-	2
- Produits des placements	+ Note 18	117 408	416 721	271 343
- Moins values sur cessions titres cotés	+ Note 18	-	-	(24 029)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	330 185	144 600	616 546
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	10 269	27 324	27 407
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(1 086)	(1 790)	(2 152)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>		<u>707 252</u>	<u>1 944 558</u>	<u>10 674 586</u>

Engagement Leasing

AMILCAR LLD

Le cumul des contrats mis en force antérieurement et non échus au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, totalise la somme de 14 937 428 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 271 274 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 4 076 345 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, totalise la somme de 75 678 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 50 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 1 dinars.

Société Financière Tunisienne

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Société Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 102 644 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 505 477 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 7 545 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 103 533 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 10 450 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2025, à 168 576 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 489 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2025, à 2 107 dinars.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève 14 226 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 199 223 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 71 396 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 3 065 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 44 748 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 61 901 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 363 813 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 15 806 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 245 169 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 4 535 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2025, à 75 522 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 920 555 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 3 688 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 439 960 dinars.

STE D&S JUICE & ICE CREAM

En 2025, HL a mis en force trois contrats au profit de la société « STE D&S JUICE & ICE CREAM », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 1 287 885 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 52 873 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2025, à 1 194 392 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 21 Décembre 2024 au 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 12.315 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 19 février 2025 au 18 Aout 2025 au taux facial de 8.5% et 9%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 32.118 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 Juin 2025, à 1.000.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 Juin 2024 et échéant le 05 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 24.057 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 05 février 2025 et échéant le 02 septembre 2025, au taux facial de 8.5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.493 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2025, à 500.000 DT

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 septembre 2024 et échéant le 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 19.378 DT.

NIDA SA

1-HL a réalisé, en 2024, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 3.500.000 DT, durant la période allant du 8 octobre 2024 au 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.134 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 26.000.000 DT, émis le 06 janvier 2025 et échéant le 12 aout 2025, au taux facial de 8.5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 216.340 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2025, à 5.500.000 DT.

HL SICAR

HL a réalisé, en 2025, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant de 3.500.000 DT, émis le 23 juin 2025 et échéant le 23 juillet 2025, au taux facial de 8.5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.744 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 30 juin 2025, à 3.500.000 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease au 30 juin 2025 sont au nombre de 22.

Les charges supportées à ce titre, jusqu'au 30 juin 2025, s'élèvent à 294 773 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée, jusqu'au 30 juin 2025, à 18 624 dinars hors taxes, soit 22 165 dinars toutes taxes comprises.

NOTE 39 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la Société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que les acomptes provisionnels de l'exercice 2019. Un avis de redressement a été notifié à la société en Novembre 2024 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT dont 1.356.631 DT de pénalités.

La société a formulé, dans les délais, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en Avril 2025 et elle a déposé une demande d'examen du dossier devant la commission nationale de conciliation.

Jusqu'à la date d'arrêtée des comptes, l'administration fiscale n'a pas encore notifié sa position quant aux arguments présentés par la société.

Hannibal Lease a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ce redressement.

NOTE 40 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 742 564 KDT et un bénéfice net de 3 805 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2025, comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons l'attention sur la situation décrite au niveau de la note aux états financiers 39 « Contrôle fiscal », qui décrit les faits liés à la vérification fiscale préliminaire subie par Hannibal Lease et portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018 ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et sur la base des informations disponibles, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société a constaté les provisions requises.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Août 2025

Les commissaires aux comptes

Société DATN

Horwath ACF

**Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Limited**

Tarek SAHLI

Noureddine BEN ARBIA